

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**  
**VAL D'ERDRE-AUXENCE**  
**16 JANVIER 2020**

## INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

### Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

### Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le **DOB est une étape obligatoire** dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (*art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT*).

L'examen du budget de ces collectivités doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires **dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.**

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (*CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »*). Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. **Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.** Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (*T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/ commune de Lisses*).

### Rapport d'orientation budgétaire :

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours

financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;

- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une précision des recettes et des dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Nouvelle obligation depuis la loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le vote des budgets primitifs est fixé au 18 février 2020.

## SOMMAIRE

- Contexte général : situation économique et sociale
  - Situation globale : zone Euro et en France
  - Projet de Loi de Finances 2020
- Situation et orientations budgétaires de la collectivité
  - Recettes de fonctionnement
    - Fiscalité
    - Concours de l'Etat
    - Autres recettes de fonctionnement (produits des services...)
  - Dépenses de fonctionnement
    - Dépenses de personnel
    - Charges à caractère général
  - Section d'investissement
    - Dette
    - Dépenses d'investissement
    - Recettes d'investissement
- Les budgets annexes : résultats 2019

## I. Contexte général : situation économique et sociale

### **A. Situation globale : Zone euro, face aux risques externes et à la récession allemande**

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4% due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2%) et devrait stagner au quatrième trimestre.

La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur. Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté, et au marché du travail ne peuvent être exclus.

La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale et risque d'un Brexit sans accord). Les risques d'une récession technique en Allemagne ne sont pas négligeables.

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différenciée de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un Brexit sans accord). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les Etats-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.

De son côté, la politique monétaire accommodante de la BCE devrait soutenir le cycle ou au moins limiter l'impact des risques baissiers. Le degré d'assouplissement record des conditions financières devrait soutenir davantage la croissance. Le déploiement de plans budgétaires au niveau national ou de la zone euro pourrait contribuer à stabiliser la demande intérieure contre les incertitudes externes. Mais jusqu'à présent l'appétit pour un tel effort coordonné semble encore modeste.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir de 1,9% en 2018 à 1% en 2019 et 0,6% en 2020.

### **B. Situation en France : une croissance résiliente face aux risques extérieurs**

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7% en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3% en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1% à 0,7%. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'export) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

D'autre part, les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître.

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80% des ménages). Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8% fin 2018 à 1,3% au T3 2019 et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois.

La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

## **C. Projet de Loi de Finances 2020**

Ce document PLF 2020 expose les principales mesures qui se rapportent au projet de loi de finances (PLF) pour 2020 tel qu'il a été présenté en Conseil des ministres le vendredi 27 septembre 2019, complété des premiers amendements adoptés par l'Assemblée nationale. En janvier 2020 à l'issue du vote des textes définitifs, il fera l'objet d'une actualisation, avec l'aperçu de l'environnement macro-économique.

Eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

Regroupant une quinzaine d'articles – sur les 80 du texte – sur les finances locales, ce projet porte donc essentiellement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités. Les modalités de mise en œuvre de la suppression de la TH, initialement prévues dans un projet de loi à part entière au 1<sup>er</sup> semestre 2019, sont finalement intégrées dans un article du PLF.

## Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF 2020 (articles 21, 26, 78)

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de l'apprentissage.

Ils atteignent **115,7 milliards d'euros** dans le PLF 2020 à périmètre courtant, en hausse de 3,3% par rapport à la LFI 2019. Cette évolution tient principalement à la 3<sup>ème</sup> vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes. Dans le même temps, les ressources régionales liées à l'apprentissage sont réduites du fait de la fin des fonds régionaux d'apprentissage qui se traduira à compter de 2020 par un prélèvement sur les recettes de l'Etat pour neutraliser les effets de la réforme.

## Concours financiers de l'Etat (49,1 milliards d'euros) : une quasi stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose environ à 90% de 4 dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

## Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat (PSR) au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2020

La **DGF est stable** en 2020 avec un montant de **26,802 milliards d'euros**.

Le **FCTVA poursuit sa croissance (+ 6,2%)** grâce au regain d'investissement depuis 2017.

A périmètre courant	PLF 2020 (en milliers €)	LFI 2019 (en milliers €)	Evolution LFI 2019 / PLF 2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 801 527	26 948 048	-0,5%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs	8 250	11 028	-25,2%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	73 500	-32,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 000 000	5 648 866	6,2%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 433 094	2 309 548	5,3%
Dotation élu local	75 006	65 006	15,4%
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	62 897	40 976	53,5%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	466 783	491 877	-5,1%
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 931 964	2 976 964	-1,5%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	465 254	499 683	-6,9%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	90 575	-47,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	0	27 000	-100,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	72 582	0	NC
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	0	NC
<b>TOTAL</b>	<b>40 898 219</b>	<b>40 575 360</b>	<b>0,8%</b>

### La suppression de la taxe d'habitation

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20% de ménages encore soumis à son paiement.

#### **2018 à 2020 : Dégrèvement progressif pour 80% des ménages :**

- 30% en 2018
- 65% en 2019
- 100% en 2020

#### **2021 à 2022 : Exonération progressive pour les ménages restant :**

- 30% en 2021
- 65% en 2022

#### **A compter de 2023 : suppression de la TH**

La suppression de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

### **La réforme fiscale**

Les communes et EPCI à FP ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes. Ainsi en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global. Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.

Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place. Contrairement aux réformes fiscales précédentes, il ne s'agit pas d'un fonds spécifique mais d'un mécanisme de correction du produit de FB à percevoir par la commune.

Ce coefficient est figé mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En effet, il s'applique sur le produit global de FB hors évolution de taux sur le FB. Si le mécanisme est insuffisant pour les communes sous compensées, un complément sera versé par l'Etat sous forme d'un abondement. A noter, les communes dont la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 euros ne sont pas concernées par l'application de ce coefficient correcteur et conservent leur surcompensation.

## II. Situation et orientations budgétaires de la collectivité

### RESULTATS BUDGET PRINCIPAL 2019

→ sous réserve de concordance avec les résultats du compte de gestion du Trésor Public

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	4 801 462,18	5 415 155,81	613 693,63	645 357,89	1 259 051,52
INVESTISSEMENT	2 966 286,75	2 862 309,36	- 103 977,39	- 481 224,77	- 585 202,16
TOTAL	7 767 748,93	8 277 465,17	509 716,24	164 133,12	673 849,36

Afin d'assurer le paiement des opérations d'investissement engagées en 2019, pendant la période 2020 antérieure au vote du BP 2020 (1<sup>er</sup> janvier-18 février 2020), voici le tableau des restes à réaliser 2019 en dépenses et en recettes

:

#### Tableau des Restes à Réaliser 2019 en Dépenses

Objet	Montant TTC
Travaux de réseaux EP, EU, AEP et aménagement de voirie rue de La Cornuaille au Louroux Béconnais	14 412,64
Maîtrise d'œuvre – Base de loisirs de Villemoisan	26 207,39
Base de loisirs de Villemoisan	305 550,38
Maîtrise d'œuvre – Aménagement de la rue du Moulin RD51	10 871,47
Bâtiment jeunesse au Louroux-Béconnais	141 892,93
Aménagement du centre-bourg de La Cornuaille	800,00
Travaux d'entretien de voirie 2019	35 850,24
TOTAL	535 585,05

#### Tableau des Restes à Réaliser 2019 en Recettes

Objet	Montant TTC - reste engagé
DSIL 2019 – Bâtiment jeunesse	30 000,00
Subvention CAF – Bâtiment intergénérationnel	25 000,00
DETR 2017 – Solde aménagement de la rue d'Angers RD963	60 078,37



Subvention LEADER – construction d’une structure bois	32 000,00
DETR 2018 – Aménagement du centre bourg de La Cornuaille	47 250,00
Subvention Région Pays de La Loire – Bâtiment jeunesse	6 750,00
Subvention Région Pays de La Loire – Mairie du Louroux-Béconnais	48 550,00
Subvention SIEML – Rénovation Thermique Mairie du Louroux-Béconnais	56 800,00
DETR 2019 – Projet Mairie / MSAP au Louroux-Béconnais	119 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>425 928,37</b>

## A. Fonctionnement

### 1. Recettes de fonctionnement

#### Fiscalité (chapitre 73)

L'harmonisation de la fiscalité se poursuit cette année, par l'application des décisions prises par le Conseil Municipal en 2017 et rappelées dans le tableau ci-dessous.

#### **COMMUNE DE VAL D'ERDRE-AUXENCE : CONVERGENCE FISCALE**

<b>Taux applicables aux communes historiques dans le cadre de l'intégration fiscale progressive</b>													
<b>TH</b>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	<b>2029</b>
La Cornuaille	16.82	16.79	16.75	16.72	16.69	16.66	16.62	16.59	16.56	16.53	16.49	16.46	<b>16.43</b>
Le Louroux-Béconnais	18.74	18.55	18.35	18.16	17.97	17.78	17.58	17.39	17.20	17.01	16.81	16.62	<b>16.43</b>
Villemoisan	14.94	15.07	15.19	15.32	15.44	15.56	15.69	15.81	15.93	16.06	16.18	16.31	<b>16.43</b>

<b>TFB</b>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	<b>2029</b>
La Cornuaille	19.40	19.53	19.65	19.78	19.91	20.04	20.16	20.29	20.42	20.55	20.67	20.80	<b>20.93</b>
Le Louroux-Béconnais	22.43	22.30	22.18	22.05	21.93	21.80	21.68	21.55	21.43	21.30	21.18	21.05	<b>20.93</b>
Villemoisan	16.81	17.16	17.50	17.84	18.19	18.53	18.87	19.21	19.56	19.90	20.24	20.59	<b>20.93</b>

<b>TFNB</b>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	<b>2029</b>
La Cornuaille	42.86	42.80	42.75	42.69	42.64	42.59	42.53	42.48	42.43	42.37	42.32	42.26	<b>42.21</b>
Le Louroux-Béconnais	44.50	44.31	44.12	43.93	43.74	43.55	43.35	43.16	42.97	42.78	42.59	42.40	<b>42.21</b>
Villemoisan	34.07	34.75	35.43	36.10	36.78	37.46	38.14	38.82	39.50	40.17	40.85	41.53	<b>42.21</b>

Il n'est pas prévu d'augmenter la fiscalité en 2020. Les taux des taxes pour la part communale des contributions directes votés en 2019 seront proposés à l'identique au moment du vote du BP 2020 :

Taxe d'Habitation :	16,43 %
Foncier bâti :	20,93 %
Foncier non bâti :	42,21 %

Toutefois, l'augmentation de la fiscalité sera limitée à l'incidence de la revalorisation des bases soit pour 2020.

## Concours de l'Etat (chapitre 74)

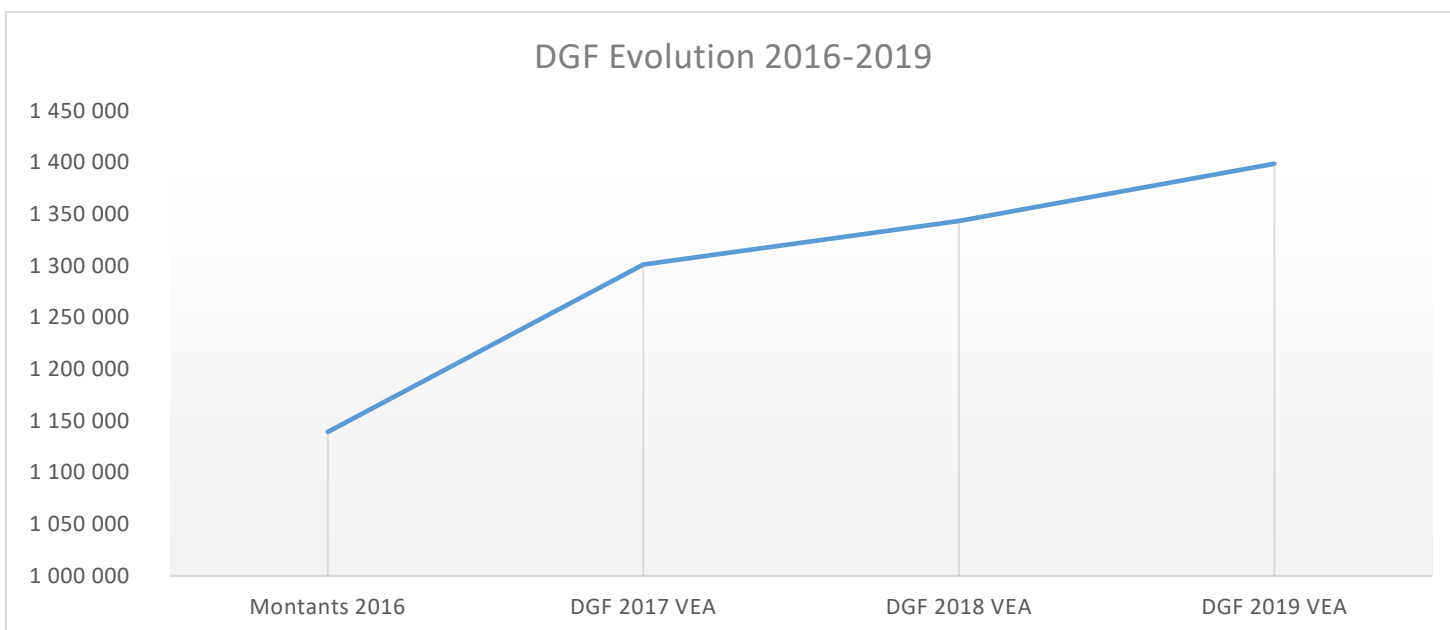
### Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

	Montants 2016			
	L.B.	L.C.	V.	Total
Dotation élu local			2 895	2 895
DGF Dot. forfaitaire	416 356	106 221	76 729	599 306
Bourg Centre	158 176			158 176
D. Solidarité rurale péréquation	69 679	26 089	16 677	112 445
D. Solidarité rurale	60 860	22 938	14 932	98 730
D. Nat. Péréquation	115 269	36 220	16 246	167 735
<b>D.G.F.</b>	<b>820 340</b>	<b>191 468</b>	<b>127 479</b>	<b>1 139 287</b>

	DGF 2017 VEA	DGF 2018 VEA	DGF 2019 VEA	2018/2019	%
Dotation élu local					
DGF Dot. Forfaitaire	629 271	634 973	638 719	3 746	0,59%
Bourg Centre	189 811	227 773	273 328	45 555	20,00%
D. Solidarité rurale péréquation	128 737	136 883	145 029	8 146	5,95%
D. Solidarité rurale	153 972	164 226	173 999	9 773	5,95%
D. Nat. Péréquation	199 553	179 593	167 735	- 11 858	-6,60%
<b>D.G.F.</b>	<b>1 301 344</b>	<b>1 343 448</b>	<b>1 398 810</b>	<b>55 362</b>	<b>4,12%</b>

Une hausse relative des dotations s'est poursuivie en :

- 2018 (+ 42 109 € par rapport à 2017, soit + 3,23 %).
- 2019 (+ 55 362 € par rapport à 2018, soit + 4,12%)



## Autres recettes de fonctionnement (chapitre 70 – produit des services)

### Transfert de compétences, impact sur les attributions de compensations et remboursement des frais pour la commune :

L'évolution des Attributions de Compensation (Chapitre 73) a modifié la répartition des recettes de fonctionnement :

- en 2018, la commune a bénéficié d'attribution de compensation positives à hauteur de 143 000 euros
- en 2019, en raison des nouveaux transferts de compétences (bâtiments intercommunaux, voirie hors bourg, enfance-jeunesse, assainissement), la commune a bénéficié d'AC positives à hauteur de 62 000 euros en fonctionnement

Cette « perte » de 80 000 euros de recettes en fonctionnement a été contrebalancée par de « nouvelles » recettes au chapitre 70. En effet, la Communauté de Communes rembourse les prestations assurées par la commune pour l'exercice de ces nouvelles compétences transférées.

Ces recettes nouvelles ont atteint 209 000 euros en 2019 réparties de la façon suivante :

- Remboursement des prestations d'entretien de la voirie hors-bourg (2018) : 67 767 euros
- Remboursement des prestations d'entretien de la voirie hors-bourg (2019) : 67 767 euros
- Remboursement des prestations d'entretien d'assainissement (2018) : 21 540 euros
- Remboursement des prestations d'entretien d'assainissement (2019) : 25 540 euros
- Remboursement de prestations d'entretien des sentiers de randonnée : 11 154 euros
- Remboursement de prestations d'entretien des bâtiments communautaires (2018) : 9 930 euros
- Remboursement de prestations d'entretien des bâtiments communautaires (2019) : 5 220 euros

Il conviendra de revoir à la baisse les recettes du chapitre 70 pour l'année 2020 en raison :

- du rattrapage de l'année 2018 sur l'exercice 2019 (98 527 euros)
- de la vente de La Burelière courant 2020 (compris dans les prestations d'entretien des bâtiments communautaires)

De la même manière, le Syndicat d'Eau de l'Anjou a récupéré complètement la gestion du service d'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les services de la commune n'ont donc plus à intervenir, et par conséquent, il n'y a plus de remboursement de prestations. Sur les 3 premiers trimestres 2020, les prestations assurées par la commune pour la gestion du service d'eau ont atteint 27 214 euros. De plus, le remboursement des dépenses de fonctionnement assumées par la commune pour assurer le service d'eau potable ne seront plus d'actualité l'an prochain (37 325 euros).

**Pour 2020, il convient d'être prudent sur les prévisions de recettes au chapitre 70 (- 170 000 euros).**

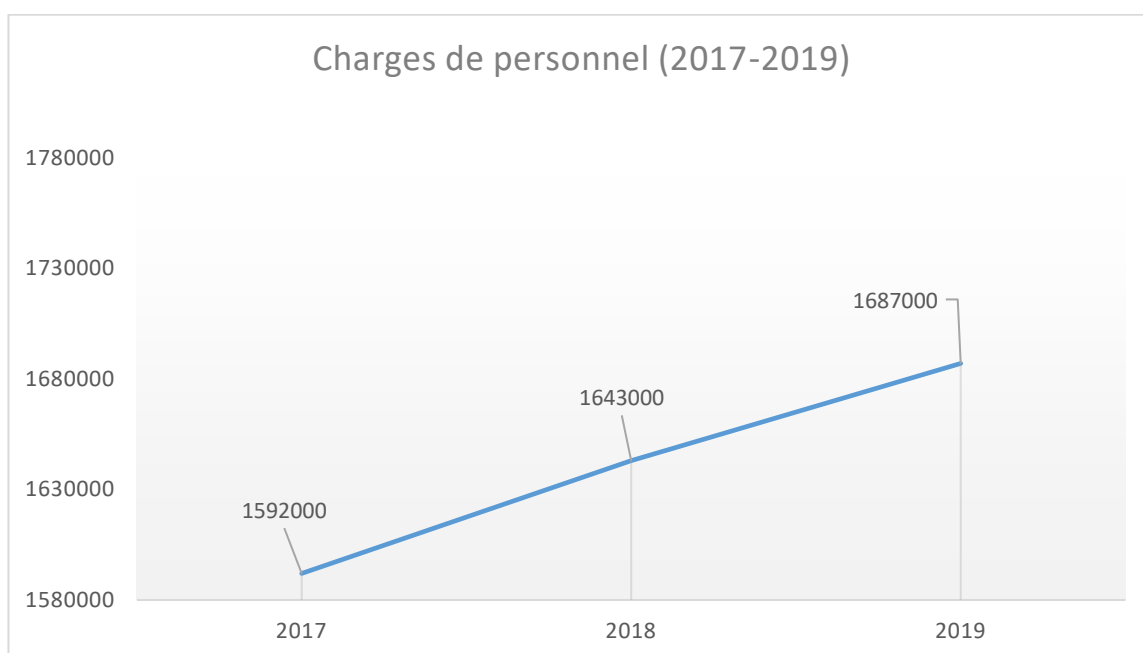
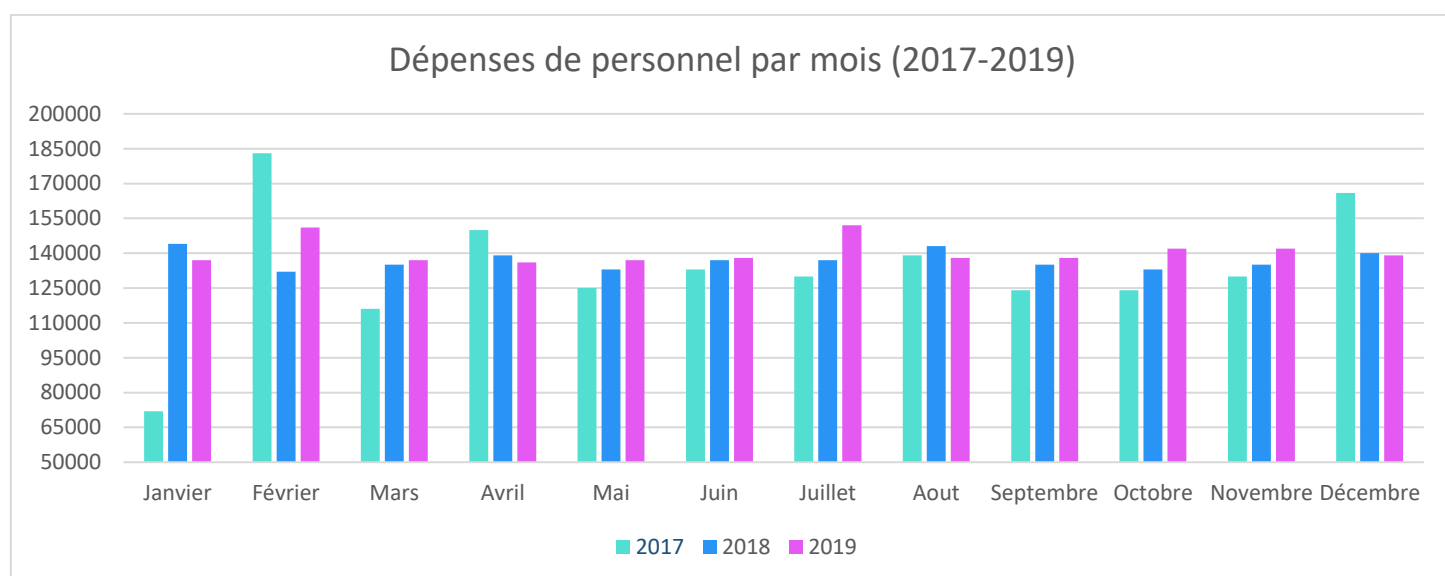
## 2. Dépenses de fonctionnement

### Charges de personnel (chapitre 012)

En moyenne les dépenses de personnel par mois s'élèvent à :

- 132 666 euros en 2017
- 136 916 euros en 2018 (+3,20%)
- 140 583 euros en 2019 (+2,60%)

Les données ci-dessous ne comprennent pas l'assurance du personnel (60 000 euros en 2018, 59 000 euros en 2019). En 2020, la cotisation d'assurance du contrat « risques statutaires » va fortement augmenter (+ 17 000 euros, voir compte-rendu du conseil municipal du mois d'octobre 2019).



## Charges à caractère général (chapitre 011)

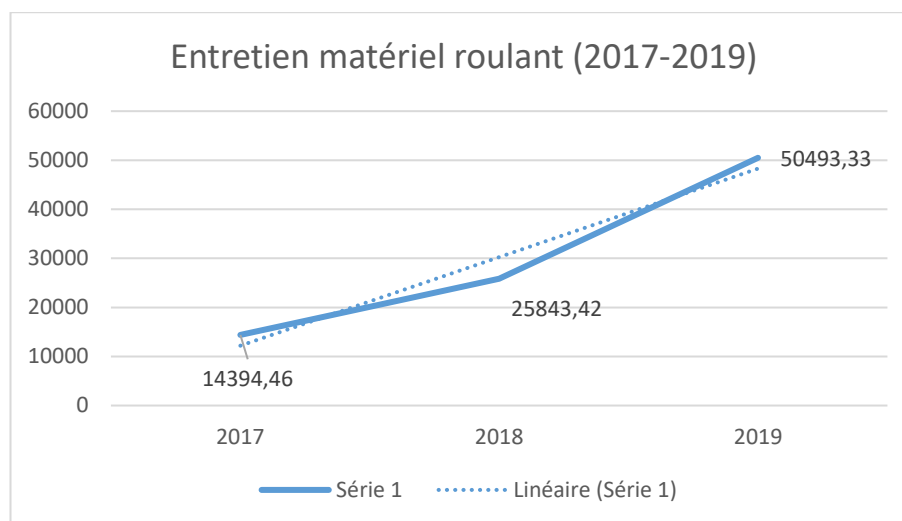
La lecture de l'exercice 2019 est rendu délicate en raison des dépenses prises en charges pour assurer la continuité du service d'eau potable (38 825,65 euros) sur le chapitre 011. Dans le même temps, la commune n'a pas été destinataire des factures d'eau 2019 correspondant à la consommation des bâtiments communaux et des stades de foot. Il conviendra donc pour les prévisions 2020 de prévoir une double enveloppe (factures 2019 et 2020).

Les économies attendues en 2019 sur l'effet de mutualisation (gaz, téléphonie mobile) ont été plus nuancés que prévu en raison du temps nécessaire à la mise en place de ces nouveaux contrats. Si l'on peut considérer 2019 comme une année de transition, 2020 sera l'année où les économies attendues seront au rendez-vous.

Pour autant, les **économies générées sur de gros contrats** (gaz, téléphonie mobile, électricité, puis téléphonie/internet sur les bâtiments communaux) seront **contrebalancées par des dépenses nouvelles**, qu'il faut d'ores et déjà prévoir dans le futur budget :

- Enveloppe plus large pour les travaux en régie (base de loisirs de Villemoisan, Mairie/MSAP du Louroux-Béconnais pour la partie démolition) => + 20 000 euros
- En cas de mise en place d'un système de téléphonie commun aux 3 Mairies, il convient également de prévoir les frais de mise en service nécessaire
- En cas de location d'un serveur en mode hébergé pour le fonctionnement des services administratifs des 3 communes, il convient également de prévoir une enveloppe

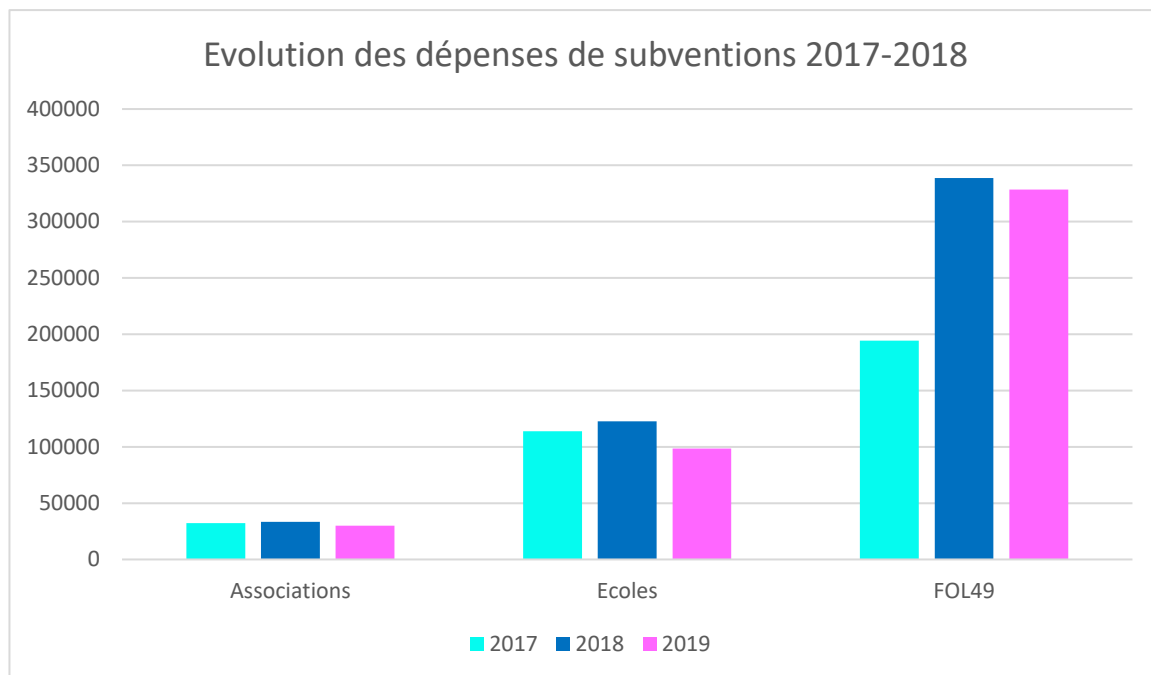
En raison d'un parc vieillissant, **une attention particulière doit être portée sur les dépenses d'entretien du matériel roulant** qui ont fortement augmenté en 2019 :



Afin de ne pas connaître une évolution de la même importance en 2020 et pour les années à venir, il est proposé de prévoir en investissement une enveloppe annuelle « renouvellement parc matériel roulant » afin de remplacer progressivement le parc vieillissant. Depuis 2018, la commune amorti les dépenses d'investissement, générant une dépense de fonctionnement, mais également une recette d'investissement permettant ainsi de « provisionner » pour investir dans le futur.

## Subventions octroyées par la commune (chapitre 65)

L'objectif est de maintenir à niveau constant les dépenses relatives aux subventions versées aux écoles, associations sportives, culturelles et autres.



## B. Section d'investissement

### 1) Situation de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Evolution dette VAL D'ERDRE-AUXENCE								
Banque	Taux	K initial	Kal restant du	Années				éch.
			01/01/2020	2021	2022	2023	2024	LLB
BFT	4,01	3 000 000	1 363 300,00	1 193 600,00	1 016 200,00	830 700,00	636 700,00	2026
DEXIA (SFIL)	4,94	500 000	351 577,24	333 678,49	314 879,03	295 133,53	274 394,39	2030
			<b>1 714 877,20</b>	<b>1 527 278,49</b>	<b>1 331 079,03</b>	<b>1 125 833,53</b>	<b>911 094,39</b>	
			01/01/2020	2021	2022	2023	2024	LCO
DEXIA (SFIL)	4,60	155 000	38 253,34	27 941,24	17 146,53	5 846,64		2023
CFF (MARPA)	4,85	552 192	168 503,86	137 953,31	105 903,08	72 279,57	37 005,55	2024
			<b>206 757,20</b>	<b>165 894,55</b>	<b>123 049,61</b>	<b>78 126,21</b>	<b>37 005,55</b>	
			01/01/2020	2021	2022	2023	2024	VIL
DEXIA (SFIL)	4,58	200 000	85 549,92	74 907,65	63 777,96	52 138,53	39 966,01	2026
			<b>85 549,92</b>	<b>74 907,65</b>	<b>63 777,96</b>	<b>52 138,53</b>	<b>39 966,01</b>	
			01/01/2020	2021	2022	2023	2024	VEA
CA2019	1,04	1 157 873 ,85	1 157 873,85	1 067 564,29	976 311,85	884 106,67	790 938,81	
			<b>3 165 058,17</b>	<b>2 835 644,98</b>	<b>2 494 218,45</b>	<b>2 140 204,94</b>	<b>1 779 004,76</b>	2039
<b>Dette par habitant €</b>			<b>639</b>	<b>569</b>	<b>497</b>	<b>424</b>	<b>350</b>	
<b>Nombre d'habitants (estimés)</b>			<b>4952</b>	<b>4982</b>	<b>5012</b>	<b>5042</b>	<b>5072</b>	

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la dette par habitant est de 639 €/ habitant. A titre d'information, pour les communes comprises entre 3 500 et 5 000 habitants la dette moyenne par habitant est de 770 €.

Il est à noter que lors de l'exercice 2019 il a été fait le choix de contracter, comme prévu un emprunt de 500 000 euros afin de financer notamment les investissements importants engagés sur la commune déléguée de Villemoisan (base de loisirs) et la commune déléguée du Louroux-Béconnais (projet Maison France Services). Cet emprunt a été négocié à un taux fixe de 0,55%.

Lors des négociations, il a été fait le choix de renégocier de la dette ancienne, deux emprunts contractés par la commune déléguée du Louroux-Béconnais auprès du crédit agricole. En outre, il a été fait le choix de procéder au remboursement



anticipé de l'emprunt contracté par la commune déléguée de La Cornuaille auprès de la Caisse des Dépôts. Le remboursement anticipé de cet emprunt a donné lieu à un complément de 250 000 euros sur l'emprunt nouveau.

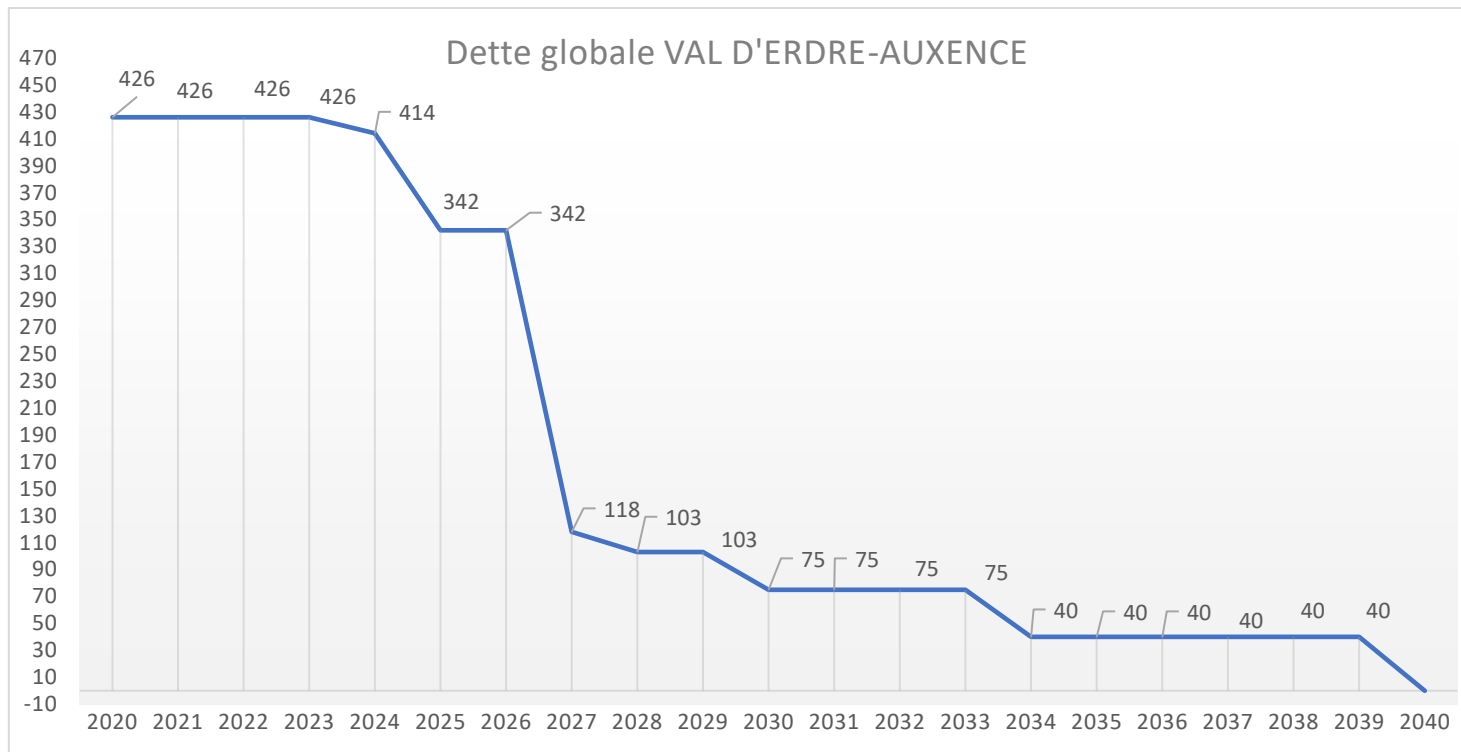
Le capital restant dû de l'emprunt 2019 de 1 157 873,85 correspond donc à un emprunt de 750 000 euros à 0,55% et à un compactage des deux emprunts « crédit agricoles » contractés par Le Louroux-Béconnais. Le taux a été lissé à 1,04%.

Pour rappel, le rythme de remboursement de l'emprunt a été négocié « par paliers » :

- 2019-2024
- 2024-2029
- 2029-2039

Cette renégociation permet d'offrir des opportunités nouvelles pour 2024, mais surtout 2026 avec la fin du remboursement de l'emprunt BFT (voir graphique profil d'extinction de la dette ci-dessous).

### Profil d'extinction de la dette de Val d'Erdre-Auxence



Pour le budget primitif 2020, et compte tenu de la poursuite des investissements importants sur les 3 communes déléguées, il pourra être inscrit un emprunt fictif afin d'équilibrer le budget en section d'investissement.

**TABLEAU COMPLET EXINTCTION DE DETTE DETAILLE (2020-2025)**

Banque	Taux	K initial	2020		
			Intérêts 66111	Remboursement Kal 1641	Kal restant dû au 01/01/20
<b>LE LOUROUX-BECONNAIS</b>					
BFT-2006	4,01	3 000 000,00	55 579,47	169 700,00	1 363 300,00
DEXIA (SFIL) - 2008	4,94	500 000,00	17 039,73	17 898,75	351 577,24
<b>LA CORNUAILLE</b>					
DEXIA (SFIL)	4,60	155 000,00	1 583,46	10 312,10	38 253,34
CFF (MARPA) - 1999	4,85	552 192,00	7 806,45	30 550,55	168 503,86
<b>VILLEMOISAN</b>					
DEXIA (SFIL) - 2007	4,58	200 000,00	3 918,19	10 642,27	85 549,92
<b>VAL D'ERDRE-AUXENCE</b>					
CREDIT AGRICOLE - 2019	1,04	1 157 873,85	11 088,35	90 309,56	1 157 873,85
			<b>97 015,65</b>	<b>329 413,23</b>	<b>3 165 058,21</b>
Annuités			<b>426 428,88</b>		
Nombre d'habitants					4952
Dettes par habitant					639

Banque	Taux	K initial	2021		
			Intérêts 66111	Remboursement Kal 1641	Kal restant dû au 01/01/21
<b>LE LOUROUX-BECONNAIS</b>					
BFT-2006	4,01	3 000 000,00	48 528,13	177 400,00	1 193 600,00
DEXIA (SFIL) - 2008	4,94	500 000,00	16 139,02	18 799,46	333 678,49
<b>LA CORNUAILLE</b>					
DEXIA (SFIL)	4,60	155 000,00	1 100,85	10 794,71	27 941,24
CFF (MARPA) - 1999	4,85	552 192,00	6 306,77	32 050,23	137 953,31
<b>VILLEMOISAN</b>					
DEXIA (SFIL) - 2007	4,58	200 000,00	3 430,77	11 129,69	74 907,65
<b>VAL D'ERDRE-AUXENCE</b>					
CREDIT AGRICOLE - 2019	1,04	1 157 873,85	10 747,56	91 252,39	1 067 564,24
			<b>86 253,10</b>	<b>341 426,48</b>	<b>2 835 644,93</b>
Annuités			<b>427 679,58</b>		
Nombre d'habitants					4982
Dettes par habitant					569

Banque	Taux	K initial	2022		
			Intérêts 66111	Remboursement Kal 1641	Kal restant dû au 01/01/22
<b>LE LOUROUX-BECONNAIS</b>					
BFT-2006	4,01	3 000 000,00	41 315,59	185 500,00	1 016 200,00
DEXIA (SFIL) - 2008	4,94	500 000,00	15 192,98	19 745,50	314 879,03
<b>LA CORNUAILLE</b>					
DEXIA (SFIL)	4,60	155 000,00	595,67	11 299,89	17 146,53
CFF (MARPA) - 1999	4,85	552 192,00	4 733,49	33 623,51	105 903,08
<b>VILLEMOISAN</b>					
DEXIA (SFIL) - 2007	4,58	200 000,00	2 921,03	11 639,43	63 777,96
<b>VAL D'ERDRE-AUXENCE</b>					
CREDIT AGRICOLE - 2019	1,04	1 157 873,85	9 794,82	92 205,18	976 311,85
			<b>74 553,58</b>	<b>354 013,51</b>	<b>2 494 218,45</b>
Annuités			<b>428 567,09</b>		
Nombre d'habitants					5012
Dette par habitant					498

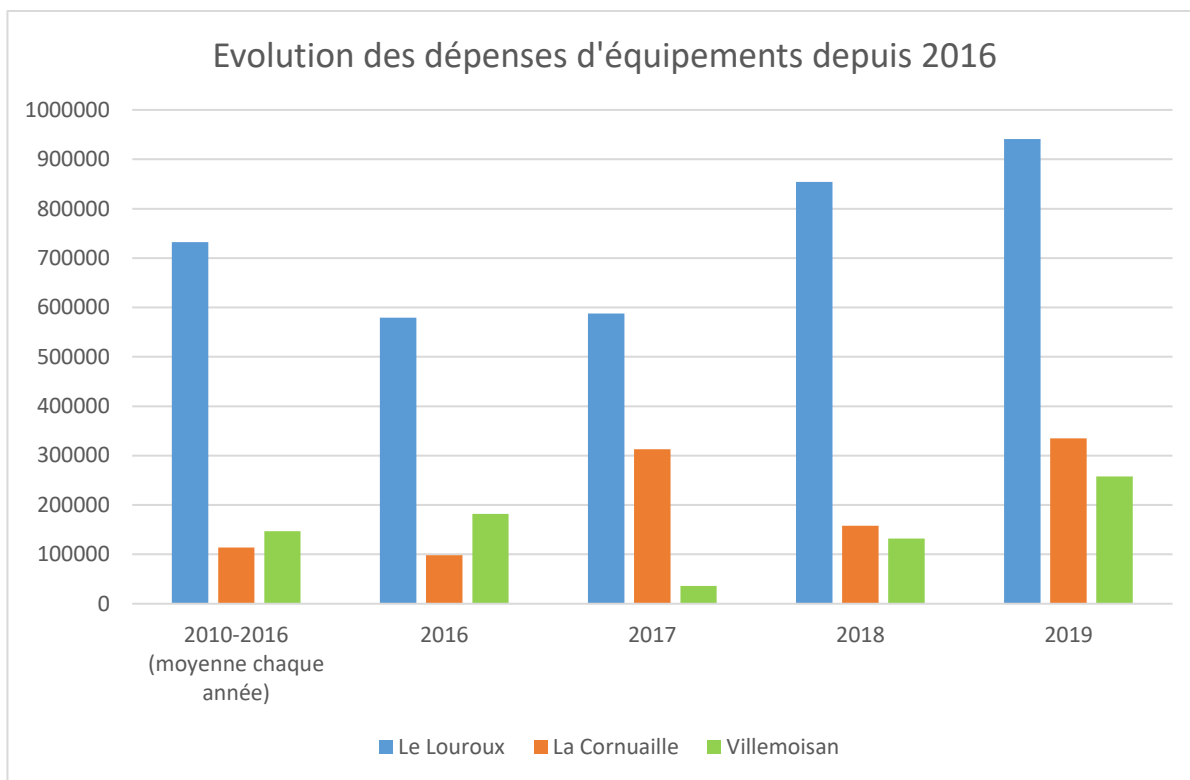
Banque	Taux	K initial	2023		
			Intérêts 66111	Remboursement Kal 1641	Kal restant dû au 01/01/23
<b>LE LOUROUX-BECONNAIS</b>					
BFT-2006	4,01	3 000 000,00	33 773,72	194 000,00	830 700,00
DEXIA (SFIL) - 2008	4,94	500 000,00	14 199,34	20 739,14	295 133,53
<b>LA CORNUAILLE</b>					
DEXIA (SFIL)	4,60	155 000,00	101,14	5 846,64	5 846,64
CFF (MARPA) - 1999	4,85	552 192,00	3 082,98	35 274,02	72 279,57
<b>VILLEMOISAN</b>					
DEXIA (SFIL) - 2007	4,58	200 000,00	2 387,94	12 172,52	52 138,53
<b>VAL D'ERDRE-AUXENCE</b>					
CREDIT AGRICOLE - 2019	1,04	1 157 873,85	8 832,14	93 167,86	884 106,67
			<b>62 377,26</b>	<b>361 200,18</b>	<b>2 140 204,94</b>
Annuités			<b>423 577,44</b>		
Nombre d'habitants					5042
Dette par habitant					424

Banque	Taux	K initial	2024		
			Intérêts 66111	Remboursement Kal 1641	Kal restant dû au 01/01/24
<b>LE LOUROUX-BECONNAIS</b>					
BFT-2006	4,01	3 000 000,00	25 957,20	202 800,00	636 700,00
DEXIA (SFIL) - 2008	4,94	500 000,00	13 155,68	21 782,80	274 394,39
<b>LA CORNUAILLE</b>					
DEXIA (SFIL)	4,60	155 000,00			0,00
CFF (MARPA) - 1999	4,85	552 192,00	1 351,45	37 005,55	37 005,55
<b>VILLEMOISAN</b>					
DEXIA (SFIL) - 2007	4,58	200 000,00	1 830,44	12 730,02	39 966,01
<b>VAL D'ERDRE-AUXENCE</b>					
CREDIT AGRICOLE - 2019	1,04	1 157 873,85	7 859,42	94 140,58	790 938,81
			<b>50 154,19</b>	<b>368 458,95</b>	<b>1 779 004,76</b>
Annuités			<b>418 613,14</b>		
Nombre d'habitants					5072
Dette par habitant					351

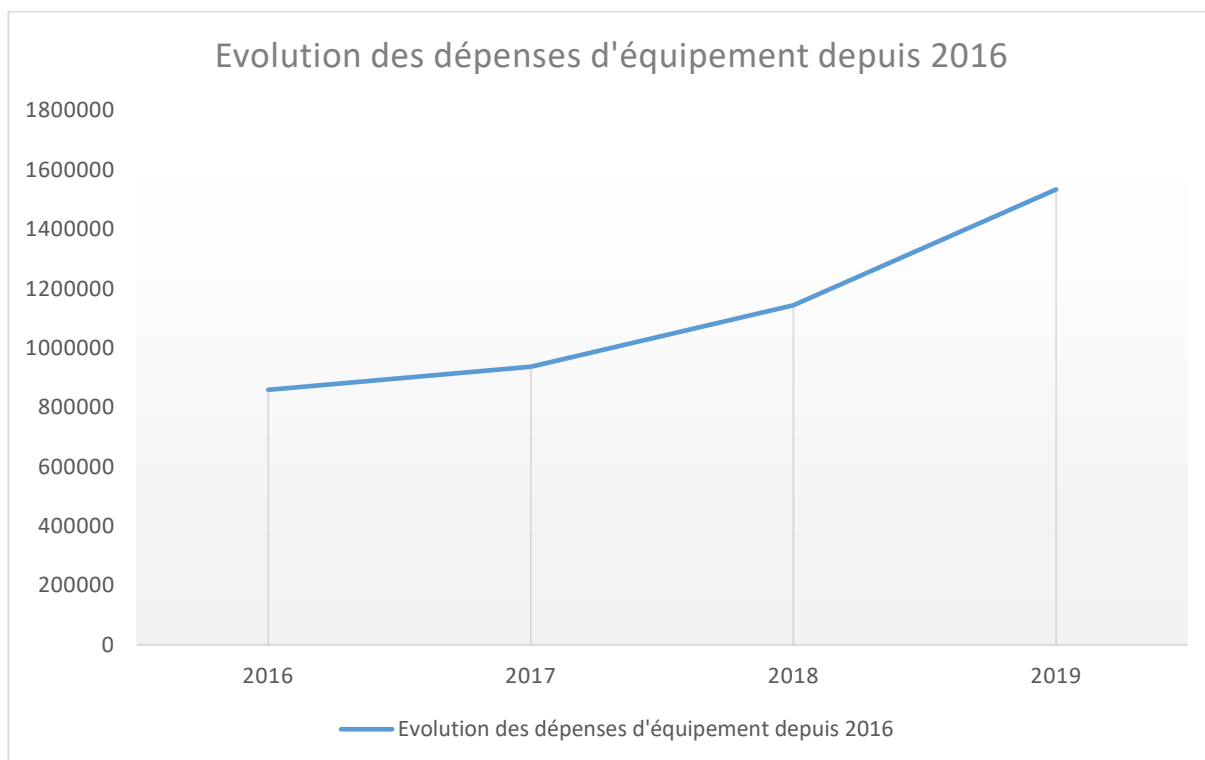
Banque	Taux	K initial	2025			éch.
			Intérêts 66111	Remboursement Kal 1641	Kal restant dû au 01/01/25	
<b>LE LOUROUX-BECONNAIS</b>						
BFT-2006	4,01	3 000 000,00	17 641,05	212 100,00	433 900,00	2026
DEXIA (SFIL) - 2008	4,94	500 000,00	12 059,51	22 878,97	252 611,59	2033
<b>LA CORNUAILLE</b>						
DEXIA (SFIL)	4,60	155 000,00				2023
CFF (MARPA) - 1999	4,85	552 192,00			0,00	2024
<b>VILLEMOISAN</b>						
DEXIA (SFIL) - 2007	4,58	200 000,00	1 247,41	13 313,05	27 235,99	2027
<b>VAL D'ERDRE-AUXENCE</b>						
CREDIT AGRICOLE - 2019	1,04	1 157 873,85	7 009,36	60 990,64	696 798,23	2039
			<b>37 957,33</b>	<b>309 282,66</b>	<b>1 410 545,81</b>	
Annuités			<b>347 239,99</b>			
Nombre d'habitants					5102	
Dette par habitant					276	

## 2) Dépenses d'investissement

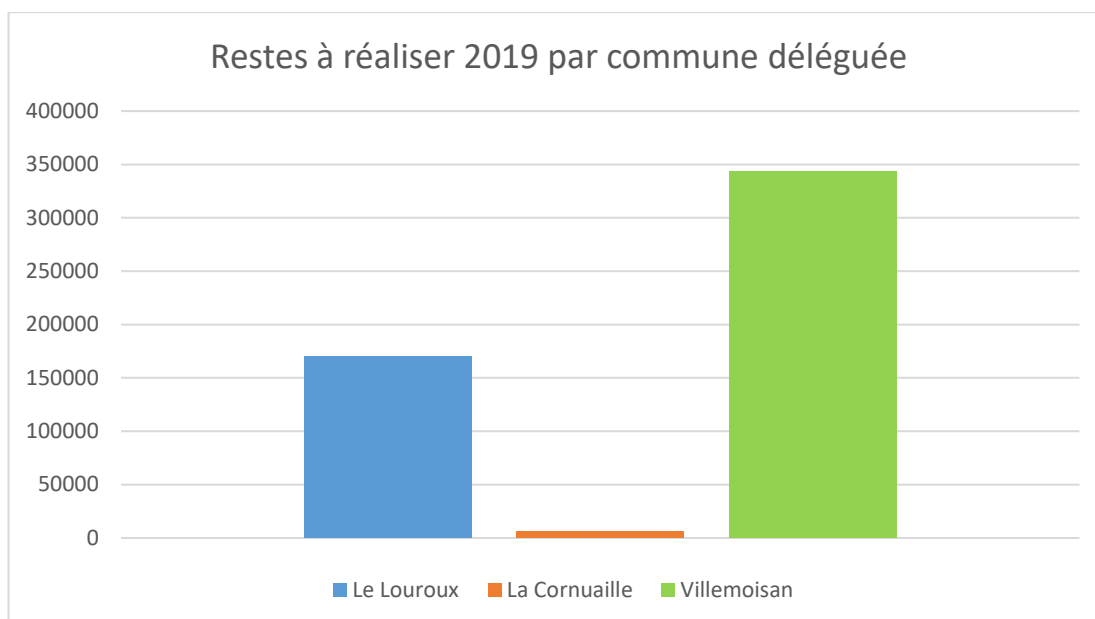
### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR COMMUNE DELEGUEE DEPUIS 2016



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EQUIPEMENTS) SUR VAL D'ERDRE-AUXENCE DEPUIS 2016



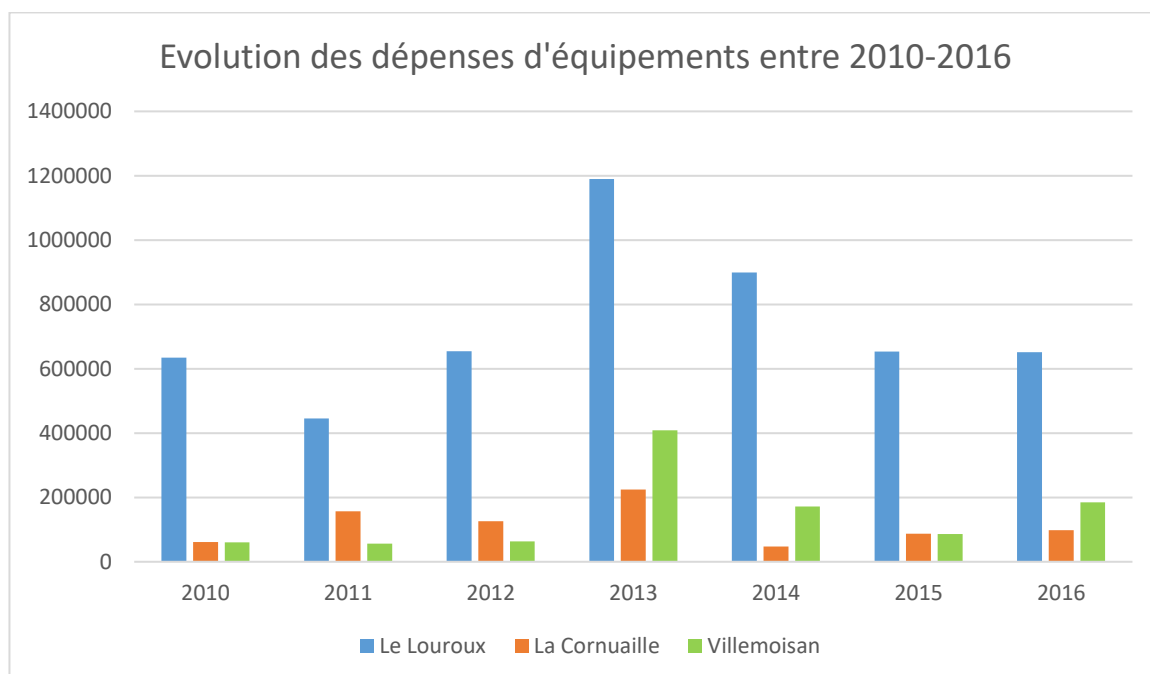
## DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR COMMUNE DELEGUEE – RESTES A REALISER 2019



- ⇒ 170 000 euros de restes à réaliser concernant Le **Louroux-Béconnais**
- ⇒ 6 000 euros de restes à réaliser concernant **La Cornuaille**
- ⇒ 343 000 euros de restes à réaliser concernant **Villemoisan**

Ces dépenses correspondent à des travaux qui ont été engagés en 2019 et qui seront payés sur l'exercice 2020.

## DEPENSES D'EQUIPEMENTS ENTRE 2010 ET 2016 PAR COMMUNE DELEGUEE



- Dépenses d'équipement sur **La Cornuaille** en moyenne/an sur la période 2010-2016 : 114 000 €
- Dépenses d'équipement sur **La Cornuaille** en moyenne /an sur la période 2017-2019 : 231 500 €

- Dépenses d'équipement sur Le **Louroux-Béconnais** en moyenne /an sur la période 2010-2016 : 732 000 €
- Dépenses d'équipement sur Le **Louroux-Béconnais** en moyenne/an sur la période 2017-2019 : 748 500 €
- Dépenses d'équipement sur **Villemoisan** en moyenne /an sur la période 2010-2016 : 147 000 €
- Dépenses d'équipement sur **Villemoisan** en moyenne /an sur la période 2017-2019 : 264 750 €

	Investissement sur la période 2010-2016 (moyenne /an)	Investissement sur la période 2017-2019 (+ restes à réaliser 2019) (moyenne /an)
La Cornuaille	114 000 €	231 500 € (+102%)
Le Louroux-Béconnais	732 000 €	748 500 € (+2%)
Villemoisan	147 000 €	264 750 € (+79%)
<b>VAL D'ERDRE-AUXENCE</b>	<b>993 000 €</b>	<b>1 244 750 € (+25%)</b>

## PRINCIPAUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT A BUDGETER POUR 2020

	BP 2020 Crédits à prévoir
<b>CHAPITRE 204</b>	<b>419 685</b>
<b>Enfouissement des réseaux</b>	<b>134 685</b>
Le Louroux-Béconnais - Rue d'Ingrandes * <b>programme nouveau 2020</b>	<b>55 000</b>
Le Louroux-Béconnais – Rue des Fresries (Tranche 1) extension EP	<b>14 280</b>
Le Louroux-Béconnais – Rue des Fresries (Tranche 2) extension EP	<b>18 750</b>
Le Louroux-Béconnais – Rue des Fresries – rénovation EP	<b>9 000</b>
Villemoisan – Sécurisation rue de l'Auxence	<b>42 300</b>
La Cornuaille – Rue du stade – renforcement	<b>50 300</b>
<b>Remplacement des lanternes vétustes VEA</b>	<b>35 000</b>
<b>Fonds de concours City stade</b>	<b>24 000</b>
City stade Villemoisan	<b>12 000</b>
City stade La Cornuaille	<b>12 000</b>
<b>Participation Travaux – Bibliothèque Louroux-Béconnais</b>	<b>100 000</b>
<b>Remplacement des armoires électriques VEA</b>	<b>6 000</b>
<b>Attribution de Compensation – Participation VEA « Eaux Pluviales » Travaux 2019</b>	<b>120 000</b>

<b>CHAPITRE 23</b>	<b>531 000</b>
Rue du Moulin RD51	<b>305 000</b>
Base de loisirs de Villemoisan – complément hors marchés	<b>16 000</b>
Réaménagement de la Mairie et projet Maison France Services (33%)	<b>200 000</b>

## PRINCIPAUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT A ARBITRER POUR 2020

	BP 2020 Crédits à prévoir <i>(Crédits nouveaux sans les reports)</i>
<b>CHAPITRE 21</b>	<b>460 000</b>
Acquisition La Croix Blanche – La Cornuaille	66 000
Etudes, travaux divers La Croix Blanche – La Cornuaille	20 000
Nouveau four – cantine scolaire du Louroux-Béconnais	30 000
Vidéosurveillance - Le Louroux	5 000
Installation défibrillateurs ERP VEA	15 000
Remplacement hydrants VEA	5 000
Programme voirie 2020 VEA	90 000
Renouvellement matériel informatique	10 000
Registre délibération	2 000
Engin ST – voirie + lamier	38 000
Remplacement véhicule ST	12 000
Petit équipements - période estivale	5 000
Mobiliers urbains	10 000
Signalétique Centre Bourg - Le Louroux-Béconnais	20 000
Numérotation sur VEA	8 000
Matériel sono – Salle de L'Argerie	8 000
Investissement aux écoles	30 000
Acquisition terrain	20 000
Toilettes publiques de Villemoisan	5 000
Installation jeux à Villemoisan – base de loisirs	25 000
Travaux de voirie – entrée de bourg La Cornuaille	25 000
Travaux de voirie – entrée de bourg Le Louroux	6 000
Travaux commerce « Aux P'tits Ruisseaux » à Villemoisan	5 000

- ⇒ **En 2019** : 690 000 euros de dépenses réalisées sur le chapitre 21
- ⇒ Compte tenu des différents programmes déjà engagés, la marge de manœuvre du BP 2020 sera contrainte et réduite.



### 3) Recettes d'Investissement

#### a) Subventions en cours

Projet	Montant du projet TTC	Subventions
<b>LA CORNUAILLE</b>		
Revitalisation du centre-bourg <i>(Trottoirs RD6, Place de la Mairie, Place de l'Eglise)</i>	250 000 €	47 000 € (DETR 2018)
<b>LE LOUROUX-BECONNAIS</b>		
Structure bois à l'Etang du Petit-Anjou	180 000 €	32 000 € (LEADER)
Aménagement de la rue d'Angers RD963	380 000 €	60 000 € (solde DETR 2017)
Bâtiment jeunesse	265 000 €	25 000 € (CAF) 26 125 € (SIEMML) 30 000 € (DSIL 2019) 7 000 € (Région)
Aménagement de la Mairie du Louroux-Béconnais + Antenne Maison France Services	650 000 €	119 500 € (DETR 2019) 56 800 € (SIEMML) 48 550 € (Région) <b>68 000 € (Fonds de concours CCVHA)</b> <b>150 000 € (DSIL 2020)</b>
<b>VILLEMOISAN</b>		
Aménagement sécuritaire rue du Moulin	316 000 €	<b>17 747 € (Amendes de police) *sur les 3 projets d'entrées de bourg des communes déléguées</b>
Base de Loisirs de Villemoisan	400 000 €	LEADER

#### b) Autre recette d'investissement importante

⇒ Vente partielle des terrains « Les Fresries » pour 60 000 euros

## C. Les budgets annexes : résultats 2019

→ sous réserve de concordance avec les résultats du compte de gestion du Trésor Public

### Budget CCAS

<b>C.C.A.S.</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	13 968,21	18 903,19	4 934,98	5 001,81	9 936,79
INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-
TOTAL	13 968,21	18 903,19	4 934,98		9 936,79

### Budget Caisse des écoles

<b>CAISSE DES ECOLES</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	3 267,59	7 571,23	4 303,64	- 2862,38	1 441,26
INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-
TOTAL	3 267,59	7 571,23	4 303,64	- 2862,38	1 441,26

*Budget Lotissement – Les Frêseries : clôturé au 31/08/2020*